

ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

MLI/021

Programme de développement rural et
sécurité alimentaire

FICHE SYNTHETIQUE

Pays	Mali
Titre long du projet	Programme de développement rural et sécurité alimentaire
Titre court du projet	Programme de développement rural et sécurité alimentaire
Code LuxDev	MLI/021
Version du rapport	Septembre 2018

NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'ÉVALUATION

Notation globale (efficacité)	3 Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée).
Notation des autres critères d'évaluation	Pertinence : 3 + (entre 2 et 3) Efficience : 3 – (entre 3 et 4) Durabilité : 4

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La mission d'évaluation intermédiaire du Programme indicatif de coopération 2015-2019 entre la République du Mali et le Grand-Duché de Luxembourg s'inscrit dans les dispositions de programmation et de suivi prévues pour la mise en œuvre de ce programme. Prévu pour une durée de cinq ans, le Programme indicatif de coopération 2015-2019 dispose d'un budget initial de 55 millions € (36 078 MFCFA), dont 33 millions € (21 647 MFCFA) pour la Coopération bilatérale dans la zone de concentration Sud couvrant la région de Ségou et le cercle de Yorosso dans la région de Sikasso. L'intervention dans la zone Sud est constituée de projets / programmes bilatéraux suivants :

- MLI/021 – Développement rural et sécurité alimentaire ;
- MLI/022 – Formation et insertion professionnelle ; et
- MLI/023 – Décentralisation et bonne gouvernance, mis en œuvre en régie par LuxDev.

Elle est complétée par :

- des projets / programmes multilatéraux : contribution à l'insertion professionnelle et au renforcement de la résilience des jeunes en milieu rural dans le centre sud au Mali 2016 – 2019 (ONU pour l'alimentation et l'agriculture), décentralisation et bonne gouvernance locale inclusive et durable 2015 – 2019 (Programme des Nations unies pour le développement), appui à l'amélioration de l'employabilité des jeunes ruraux dans des circuits productifs (Bureau international du travail) et accès des femmes aux moyens de production pour une agriculture résiliente au changement climatique 2016 – 2021 (ONU Femmes) ;
- des projets mis en œuvre par des ONG : projet Agri+ (SOS-FAIM) ciblant la mise en place d'outils de financement visant à favoriser la transformation et la modernisation des exploitations agricoles et la réalisation d'un programme de formation ;
- un partenariat entre l'Université de Luxembourg et de Bamako.

En mars 2018, une allocation additionnelle de 6 328 383 millions € (4 151 MFCFA) a été convenue pour les trois projets / programmes bilatéraux intervenant dans la zone de concentration Sud. Le budget total du MLI/021 est passé de 16 281 736 € (10 678 MFCFA) à 20 049 119 € (13 149 MFCFA).

La mission d'évaluation intermédiaire des cinq projets / programmes bilatéraux au Mali, trois dans la zone de concentration Sud et deux dans la zone de concentration Nord a été conduite par le groupement ACK International / COWI A/S du 18.06 au 06.07.2018 au Mali¹. Pour la zone Sud, les experts étaient J. Fournier, chef d'équipe et évaluateur de MLI/021, JM. Coulibaly évaluateur de MLI/022, S. Doumbia évaluateur de MLI/023, L. Dicko expert infrastructures, M. Doumbia expert environnement et changements climatiques, B. Nimaga experte genre et O. Diarra expert administration et finances. L'assurance/qualité a été assurée par Caroline Dulau/Claude Mauret.

L'évaluation, dans son ensemble, avait pour objectif principal d'alimenter et faciliter le dialogue politique entre les deux gouvernements partenaires autour d'un bilan intermédiaire du Programme indicatif de coopération 2015-2019. Quant à la mission d'évaluation technique proprement dite, elle avait pour objectif d'analyser les progrès atteints par les programmes bilatéraux par rapport à ce qui était prévu dans les documents techniques et financiers.

Objectifs du Programme de développement rural et sécurité alimentaire (MLI021) :

- l'objectif global est de diversifier et renforcer durablement les sources de revenu agricole et la sécurité alimentaire des ménages ruraux ;
- l'objectif spécifique est « la productivité, la durabilité et la rentabilité de trois filières agricoles sont durablement développées et intensifiées ». Son niveau de réalisation est évalué à 35 %.

¹ Les principales étapes de cette revue étaient : (i) lancement officiel le 19.06.2018 à Bamako ; (ii) rencontres des différentes parties prenantes et collecte des informations à Bamako et dans la zone d'intervention Sud du 20.06 au 03.07.2018 ; (iii) restitution à chaud le 4.07.2018 à Bamako. L'évaluation du MLI/023 a été décalée pour prendre fin le 17.07.2018 et l'expertise genre a pris fin le 16.08.2018.

Les résultats atteints par le projet se résumant comme suit :

Résultat 1 - Les filières émergentes du sésame et du fonio sont développées : la production des organisations paysannes et micro et petites entreprises de sésame et de fonio appuyées par le projet est en forte croissance en raison de perspectives de commercialisation favorables et de l'accompagnement au stockage et à la commercialisation. L'amélioration de l'accès à des semences de qualité par la mise en place d'un réseau de producteurs semenciers, et des itinéraires techniques par un conseil agricole de proximité touchant la quasi-totalité des organisations paysannes / micro et petites entreprises ciblées est un facteur d'augmentation de la production et des rendements, de même que les formations des organisations paysannes / micro et petites entreprises réalisées dans le cadre de la collaboration avec le MLI/022.

Les cibles du projet sont atteintes en matière d'équipement de récolte et post-récolte/transformation, et de construction de magasins de stockage. La valeur ajoutée par les transformateurs de fonio appuyés par le projet est en forte croissance. 32 unités de transformations ont été renforcées pour l'amélioration de la qualité sanitaire des produits issus des chaînes de valeur ajoutée fonio, sésame.

Les appuis du projet sont également orientés sur les quatre principales entreprises agroalimentaires leader des chaînes de valeur ajoutée sésame et fonio pour le renforcement de leur position sur les marchés nationaux (fonio) et internationaux (sésame, fonio), en réponse à une demande en forte croissance, et pour le renforcement de leur chaîne d'approvisionnement dans la zone d'appui.

Son niveau global de réalisation est évalué à 50 %.

Résultat 2 - La sécurité alimentaire bénéficie d'une filière rizicole renforcée : la production des organisations paysannes / micro et petites entreprises de riz appuyées par le projet selon les mêmes approches que la filière sésame et fonio est en forte croissance, ainsi que la valeur ajoutée par les transformateurs de riz. Le réseau de semencier intègrera la production de semence de riz de bas-fonds en 2018, les organisations paysannes / micro et petites entreprises ont été appuyées en équipement de récolte et post-récolte / transformation, et 20 magasins de stockage de riz ont été construits. Le Conseil agricole et l'appui conseil au stockage/ transformation et commercialisation cible les organisations paysannes / micro et petites entreprises de la filière riz. Des formations spécifiques et des champs écoles sur les itinéraires techniques du riz de bas-fonds ont touchés près de 1 600 producteurs dont 20 % de femmes. Les formations sur la transformation du riz ont touché près de 300 personnes dont 50 % de femmes.

La cible de bas-fonds aménagés est atteinte à 73 %. Pour les neuf bas-fonds sur un total 835 bénéficiaires, les femmes sont au nombre de 288 soit 34 %. L'aménagement des 400 ha de la plaine de l'Association des riziculteurs de la plaine aménagée de San Ouest ne sera finalisé qu'en juin 2020. Les petits périmètres maraîchers à réhabiliter/aménager sont identifiés. 21 % des plans de sécurité alimentaire des communes ciblées ont été réalisés en forte synergie avec MLI/023.

Son niveau global de réalisation est évalué à 30 %.

Résultat 3 - Les filières et la zone appuyées sont mieux adaptées au changement climatique : un Plan de gestion environnemental et social du projet est élaboré et la totalité des infrastructures et aménagements réalisés a fait l'objet de notices d'impact environnemental et social conformément à la réglementation en vigueur. Les mesures compensatoires (principalement des reboisements) seront mises en œuvre au cours de la saison des pluies 2018.

Les appuis visant l'adaptation aux changements climatiques sont pris en compte par l'amélioration de l'accès à des semences de qualités et adaptées, et par un dispositif actif de traitement et diffusion des données agro-hydro-météorologiques et de conseils adaptés sur le calendrier cultural. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacité adaptatives des acteurs filières sont engagées.

Son niveau global de réalisation est évalué à 25 %.

Résultat 4 - Le cadre d'investissement et de travail du tissu entrepreneurial agricole est amélioré : le renforcement des capacités de gestion des organisations paysannes / micro et petites entreprises est engagé et plus de 850 personnes (dont 1/3 de femmes) ont été formées sur la gestion coopérative. 75 contrats de commercialisation ont été signés entre organisations paysannes / micro et petites entreprises / petites et moyennes entreprises, un suivi des transactions est assuré et des liens commerciaux « hors contrat » sont établis. Un appui à la qualité des produits transformés est mis en œuvre (résultat 1).

Les interprofessions sésame et riz sont appuyées dans le cadre de convention de délégation de fonds et de maîtrise d'ouvrage, avec une forte opportunité d'accompagner le dialogue public-privé sur la politique riz du Mali.

Son niveau global de réalisation est évalué à 30 %.

La pertinence est évaluée à 3 + (entre 2 et 3)

Principaux points forts : le MLI/021 s'inscrit dans le cadre général des politiques économiques et sociales maliennes définies par le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012 – 2021, la Politique de développement agricole 2013 et le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2016 – 2018². Il contribue aux objectifs du Plan national d'investissement dans le secteur agricole 2015 – 2024³. Les options stratégiques de développement des filières et chaînes de valeur ajoutée sont créatrices de richesse et d'emplois. Elles sont fondées sur le développement par le marché, l'amélioration / adaptation de la qualité des produits aux marchés ciblés. Les modalités de mise en œuvre et les actions de renforcement de capacité visent à développer la maîtrise d'ouvrage des organisations paysannes / micro et petites entreprises / entreprises. Les modalités d'appui des différentes structures d'accompagnement sont responsabilisantes et renforcent leurs capacités. L'appui méthodologique à la Direction régionale de l'Agriculture pour le suivi des rendements est très positif et doit être étendu au suivi sectoriel régional.

L'accent mis sur les aménagements hydro-agricoles répond à des enjeux de sécurité alimentaire et de résilience des populations. L'appui aux interprofessions est très pertinent en termes de construction de capacités de régulation des filières et de dialogue public-privé. L'appui à l'interprofession de la filière riz est une opportunité de travailler à un niveau sectoriel à l'amélioration des conditions cadres de la filière riz au Mali.

Principales faiblesses : la diversité des axes d'intervention du MLI/021 est peu favorable à leur approfondissement. Les modalités de mise en œuvre sont faiblement alignées sur les systèmes nationaux et ne répondent que partiellement aux critères de l'Organisation pour le commerce et le développement économique de l'approche programme. La contribution budgétaire de la Coopération luxembourgeoise n'est pas prise en compte dans la loi de finances. L'absence de la Coopération luxembourgeoise des commissions sectorielles État – partenaires techniques et financiers limite la synergie d'action et la durabilité des approches mises en œuvre au niveau régional, ainsi que leur visibilité.

La mise en œuvre n'intègre pas de réflexion sur la pérennisation de l'offre de services non financiers. Une telle réflexion doit s'engager rapidement au risque de compromettre les acquis actuels. Il est nécessaire d'orienter la subvention pour renforcer le lien avec microcrédit / crédit et développer son effet levier. Un appui spécifique et individualisé aux entreprises leader et une mise en relation avec les mécanismes institutionnels de renforcement et de financement du secteur privé sont nécessaires. Plusieurs axes de renforcement de formation et d'appui – conseil aux groupes cibles coexistent sans réelle stratégie intégratrice.

L'efficacité est évaluée à 3

² Le MLI/021 s'inscrit spécifiquement dans l'axe n°1 « croissance économique inclusive et durable », notamment pour les domaines prioritaires 4 « Développement rural et sécurité alimentaire », 5 « Protection de l'environnement », et 7 « Développement des autres secteurs porteurs de croissance, notamment l'agro-industrie ».

³ Le MLI/021 contribue spécifiquement à l'objectif 1, notamment pour le renforcement de capacité de la profession agricole (1.2) ; à l'objectif 2 pour les investissements en aménagement, infrastructures agricoles (2.4) et équipements (2.5), l'aménagement et la préservation des ressources naturelles (2.3) ; à l'objectif 3 pour le développement des filières et chaînes de valeur ajoutée végétales (3.1), le développement des filières de l'environnement (3.4) et l'adaptation aux changements climatiques (3.6) ; à l'objectif 4 pour l'appui à la recherche (4.1) et à la formation (4.2) ; à l'objectif 5 pour l'appui à la sécurité alimentaire 5.1) et le renforcement de la résilience aux crises alimentaires et nutritionnelles.

Principaux points forts : les approches d'appui aux filières émergentes par le marché et le long de la chaîne de valeur ajoutée, combinée à une analyse pertinente des enjeux clés de chaque filière, à la mobilisation d'acteurs pertinents pour l'accompagnement des acteurs et à une approche subvention ont permis de mettre en place une dynamique de changement fondée sur une logique économique répondant aux enjeux prioritaires de commercialisation des produits. Les modalités opérationnelles assurent un ancrage local fort et participent au renforcement des capacités, que ce soit au niveau des producteurs et des organisations paysannes / micro et petites entreprises ou des interprofessions.

Principales faiblesses : « l'approche subvention » déconnectée du crédit et non ciblée limite de fait son efficacité. Les difficultés des organisations paysannes / micro et petites entreprises et des petites et moyennes entreprises à accéder aux services financiers « plafonnent » la croissance des filières. La réflexion est peu avancée sur la valorisation des acquis du projet pour faciliter l'accès au crédit. L'absence de stratégie globale de renforcement de capacité intégrant la diversité des appuis limite l'efficacité, et potentiellement de qualité, des actions engagées.

L'aménagement de la plaine de l'Association des riziculteurs de la plaine aménagée de San Ouest est un processus long prévu pour aboutir en juin 2020. Le schéma économique et technique démontrant la faisabilité de l'investissement est encore à clarifier. L'opportunité d'une contribution au dialogue sectoriel et au dialogue public-privé en lien avec la politique riz du Mali n'est pas suffisamment prise en compte.

L'efficacité est évaluée à 3 – (entre 3 et 4)

Principaux points forts : globalement l'exécution budgétaire et niveau d'atteinte des résultats sont cohérents. Le résultat conduit avec le plus d'efficacité est le résultat 1 (atteint à 50 % pour une exécution budgétaire de 41 %). Les coûts des réalisations physiques sont dans la norme et la qualité des équipements de récolte / post-récolte a été assurée par une étude préalable. Les coûts d'accompagnement des organisations paysannes / micro et petites entreprises se justifient par la stratégie proactive du projet et la volonté d'engager rapidement une dynamique de changement. Les taux d'encadrement (via convention de délégation de fonds et de maîtrise d'ouvrage) sont raisonnables en raison d'une organisation s'appuyant sur un réseau de paysans relais.

Principales faiblesses : l'efficacité est moindre pour : le résultat 2 (atteint à 30 % pour une exécution budgétaire de 29 %) en raison des délais d'aménagement de la plaine de l'Association des riziculteurs de la plaine aménagée de San Ouest et des difficultés à démontrer sa rentabilité / la reproductibilité économique ; le résultat 3 (atteint à 25 % pour une exécution budgétaire de 47 %) en raison de la signature tardive de la convention avec le consortium Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarité / Mali folkecenter / *Army Medical Department of the United States* ; résultat 4 (atteint à 30 % pour une exécution budgétaire de 49 %) en raison du retard de mise en œuvre des « boutiques d'intrants agricoles » et de la signature tardive de la convention avec l'Association malienne pour la sécurité et souveraineté alimentaire. L'efficacité de l'appui à la commercialisation est cependant à relever.

La durabilité est évaluée à 4

Principaux points forts : les options stratégiques de développement des filières et chaînes de valeur ajoutée par le marché, et l'amélioration / adaptation de la qualité des produits. L'approche responsabilisante et de renforcement de capacité, ainsi que la mise en relation des acteurs et la recherche de marchés. Le positionnement des acteurs institutionnels du secteur agricole et de l'interprofession des filières au niveau régional et national, et la mobilisation d'acteurs de mise en œuvre qui sont des acteurs clés au niveau sectoriel ainsi que le renforcement de capacité de ces acteurs.

Principales faiblesses : les services non-financiers aux organisations paysannes / micro et petites entreprises sont totalement subventionnés et il n'existe pas de stratégie de prise en charge progressive de ces prestations par les bénéficiaires. Il n'existe pas à ce stade d'analyse financière prospective permettant de modéliser la capacité (financière) de réponse du réseau de semencier à la demande croissante de semences de qualité. En l'absence d'offre de services financiers adaptés, la dynamique de croissance enclenchée par subvention, notamment pour les filières émergentes, sera peu durable. La durabilité économique des investissements réalisés dans la filière riz n'est pas assurée. La durabilité économique est également à approfondir pour la réhabilitation des petits périmètres maraîchers.

L'essentiel des actions a été engagé récemment, mis en œuvre au cours de la campagne agricole 2017 ou initié avant la campagne 2018, et les stratégies de sortie restent à approfondir, ce qui compromet l'impact, la durabilité et l'appropriation / portage des changements initiés. L'aménagement hydroagricole de la plaine de San Ouest n'est pas réalisable avant la fin prévue du projet.

Égalité de genre

Points forts : les organisations paysannes / micro et petites entreprises de femmes sont soutenues tout au long des filières (certains maillons des chaînes de valeur ajoutée sont spécifiquement féminins) et une répartition de 30 % de femmes sur les terres aménagées dans les bas-fonds⁴. Les actions de réhabilitation des petits périmètres maraîchers à venir concernent quasi exclusivement les femmes. L'appui aux infrastructures de base et aux équipements répond durablement aux besoins des organisations paysannes / micro et petites entreprises de femmes et réduisent la pénibilité de certaines tâches (transformation du fonio notamment). L'approche de mise en relation des organisations paysannes / micro et petites entreprises à travers des bourses de commercialisation, développe des opportunités d'affaires et d'accompagnement particulièrement pertinentes pour les femmes.

Points faibles : le niveau d'appui des organisations paysannes / micro et petites entreprises de femmes sur la chaîne de valeur transformation et commercialisation est disparate (notamment en raison de leur faible accès au crédit) et l'accent mis sur le renforcement organisationnel des organisations paysannes et la capacité managériale des femmes au sein des organisations paysannes est encore insuffisant. L'accès des femmes au foncier, et plus largement aux facteurs de production, limite leur accès à la croissance des revenus liée au développement des filières⁵.

L'absence d'analyse sexospécifique des budgets a pour conséquence de limiter les mesures d'accompagnement favorisant un accès équitable aux ressources du MLI/021. Les facteurs d'inégalité à considérer prioritairement sont l'inégalité d'accès et de contrôle des femmes et des filles sur les ressources productives de base (foncier, financement, formations).

Bien que des résultats et indicateurs genre soient bien planifiés dans les documents techniques et financiers, il n'est pas possible d'apprécier le budget alloué à l'accompagnement des femmes et des filles. Une meilleure coordination des activités genre des trois projets / programmes bilatéraux améliorerait l'impact des appuis réalisés.

Quelques indicateurs sélectifs sont adressés aux femmes (taux de terres aménagées attribuées aux femmes, nombre de producteurs (-trices) semenciers). Le suivi genre porte essentiellement sur ces indicateurs⁶, alors que les autres indicateurs pourraient être désagrégés par genre, ce qui permettrait de mieux apprécier l'efficacité des actions visant à réduire les inégalités femmes / hommes.

En conclusion, les options stratégiques de développement des filières et chaînes de valeur ajoutée par le marché et l'amélioration / adaptation de la qualité des produits sont créatrices de richesse et d'emplois. La prise en compte des entreprises leaders des filières est un facteur clé de l'orientation de la production sur le marché et d'efficacité de la démarche générale de développement de la filière. Néanmoins des mécanismes de prise en charge des services non-financiers par les organisations paysannes doivent être promus prioritairement pour envisager une réelle durabilité de ces acquis. En absence d'offre de services financiers adaptés, la dynamique de croissance enclenchée par subvention sera peu durable.

⁴ La cible de 25 % dans l'aménagement de l'Association des riziculteurs de la plaine aménagée de San Ouest ne sera pas atteinte avant la fin du projet, dans la mesure où l'aménagement ne sera pas finalisé avant la fin de phase.

⁵ Notamment pour la filière sésame pour laquelle elles ne participent pas à la transformation (en usine), mais également pour les autres filières pour le maillon production et pour la production de semences certifiées (voir indicateur n°27).

⁶ Ces 2 indicateurs sont : n°17 « Taux des terres aménagées attribuées aux femmes, dans les organisations paysannes appuyées par le programme (cible 30 % - fréquence annuelle) » : il n'est pas évalué globalement, mais il est évalué à 34 % pour les bas-fonds aménagés et n°26 « Nombre de producteurs semenciers mis en place sous financement du programme, désagrégés par genre » (pas de cible, fréquence annuelle) : pas d'indicateur désagrégé disponible.

D'autre part l'opérationnalisation des appuis mis en œuvre par SOS-FAIM ne permettra pas de répondre à l'ensemble des besoins financiers des acteurs économiques. Pour la filière riz, la durabilité économique des investissements réalisés n'est pas assurée en raison d'un prix d'achat peu rémunérateur aux producteurs. L'appui à l'interprofession de la filière riz est une opportunité de peser sur le dialogue sectoriel et le dialogue public-privé en lien avec la politique riz qui reste à développer. L'amélioration de l'accès à des semences de qualités et adaptées, le conseil aux producteurs à partir de données agro-hydro-météorologiques favorisent leur adaptation aux changements climatiques. À mi-parcours, les recommandations sont les suivantes⁷ :

Stratégie générale d'intervention	Responsable
<p>1. Approfondir la réflexion sur l'opportunité d'une prolongation de phase en fonction des conclusions du volet politico-stratégique de l'évaluation à intermédiaire. Une telle option aurait pour principal objectif la durabilité et l'impact des actions engagées en assurant leur mise en œuvre sur un minimum de deux campagnes agricoles. Du point de vue de la mission, cette prolongation serait pertinente.</p> <p>2. Assurer la présence de la Coopération luxembourgeoise dans le groupe partenaires techniques et financiers - État « Économie agricole et rurale » et le sous-groupe irrigation pour participer activement au dialogue sectoriel et renforcer la synergie avec l'appui budgétaire sectoriel sécurité alimentaire, nutritionnelle et agriculture durable⁸ sur financement Union européenne (également au titre de la préparation d'une éventuelle prochaine phase).</p> <p>3. Communiquer à la Cellule de planification et de statistiques du ministère de l'Agriculture et à la Direction de la Planification du ministère chargé des finances, le montant de la contribution 2020 et le cadre de performance des programmes du Luxembourg pour inscription dans le document de programmation pluriannuelle des dépenses et le projet annuel de performance 2020-2022 et régulariser celles de 2018 et de 2019 dans les loi de Finances rectificatives ; mettre en place avec la Direction des Finances et du Matériel du ministère de l'Agriculture un dispositif de suivi de la contrepartie nationale au projet ; assurer un lien opérationnel avec la Cellule de planification et de statistiques / secteur du développement durable pour la prise en compte du MLI/021 dans le suivi sectoriel⁹.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Affaires étrangères et européennes et de la Coopération internationale / Coordination LuxDev
Suivi Évaluation	
<p>4. Évaluer les avantages coûts / bénéfiques du dispositif de suivi des rendements au niveau régional par rapport au dispositif classique ; sur le moyen terme, approfondir la réflexion sur la « répliquabilité » du dispositif à l'échelle nationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MLI/021
Stratégie filière	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Semences</u> <p>5. Modéliser l'évolution du fonds revolving mis en place par MLI021 et analyser les conditions de réponse durable aux besoins des filières avant son transfert au réseau semencier formalisé¹⁰.</p> <p>6. Élaborer le plan de gestion du laboratoire d'analyse de semences¹¹ et assurer l'inscription de son budget de fonctionnement pour la Direction régionale de l'Agriculture de Ségou (exercice 2019)¹².</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Services non-financiers</u> <p>7. Conseil agricole : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de prise en charge progressive du Conseil agricole par les producteurs / organisations paysannes en valorisant au mieux les paysans relais¹³, plutôt qu'en augmentant mécaniquement le nombre d'animateurs pour étendre le Conseil agricole¹⁴. Dans la perspective d'une éventuelle prolongation de phase valoriser les fiches technico-économiques auprès des institutions financières.</p> <p>8. Commercialisation : appuyer l'interprofession à définir un modèle de prise en charge par les différentes parties prenantes de l'appui conseil à la commercialisation aux différentes étapes stockage – bourse d'échange – suivi des transactions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Direction régionale de l'Agriculture Ségou / MLI/021 • Association des organisations paysannes professionnelles / MLI/021 • Association malienne pour la sécurité et souveraineté alimentaire / MLI/021

⁷ Les recommandations sont classées par grandes thématiques, sans hiérarchie ou ordre de priorité – Compte tenu de l'échéance prévu du MLI/021 en décembre 2019, elles sont à réaliser sur le court terme, sauf mention spécifique.

⁸ 11e Fonds européen de développement 50 M € 2018 – 2020 : contrat de réforme sectorielle secteur sécurité alimentaire, nutritionnelle et agriculture durable, focus sur filière rizicole et gouvernance à l'office du Niger.

⁹ En préalable à la mise en place d'un lien opérationnel entre le dispositif de suivi du projet et la Cellule de planification et de statistiques, un travail d'harmonisation sur les méthodes de calcul des indicateurs du MLI/021 est à faire.

¹⁰ En novembre 2018 (restitution finale), le réseau de semenciers est formalisé et accompagné par l'Association des organisations paysannes professionnelles et la modélisation économique engagée.

¹¹ Des besoins d'appui à la fonctionnalité du laboratoire, y compris pour les aspects logistiques sont identifiés.

¹² Inscription en cours en novembre 2018.

¹³ En novembre 2018, la convention de délégation de fonds et de maîtrise d'ouvrage de par l'Association des organisations paysannes professionnelles a été modifiée pour développer le rôle des paysans relais.

¹⁴ Cette réflexion pourra intégrer une réflexion élargie sur la stratégie de formation des acteurs des filières dont le dispositif de Conseil agricole devrait être partie intégrante.

9. Mobiliser une expertise spécialisée pour le renforcement des petites et moyennes entreprises leader des filières sésame / fonio et approfondir les liens avec les mécanismes institutionnels de renforcement et de financement du secteur privé¹⁵.

• Filière riz

10. Intégrer l'appui au Plan d'action de l'interprofession de la filière riz et redéfinir le contenu de la convention de délégation de fonds et de maîtrise d'ouvrage de façon à participer activement au dialogue entre partenaires techniques et financiers et avec le gouvernement sur les questions clés de la politique riz du Mali.

• MLI/021

• l'interprofession de la filière riz / MLI/021

Mécanismes de financement

Dans la perspective d'une éventuelle prolongation de phase (moyen terme) :

11. Définir des règles spécifiques de subvention : niveau de participation selon le porteur et l'objet de la subvention (investissements à rentabilité différée, innovation, certification, ressources humaines, formation, efficacité énergétique etc.), et valoriser les bonnes pratiques en la matière avec comme finalité une forte liaison subvention-crédit.

• MLI/021

12. Faciliter une réflexion stratégique élargie, incluant les interprofessions, les services de l'État, les institutions financières et Fonds monétaire international, et les acteurs institutionnels d'appui au secteur privé sur le financement des acteurs des filières afin d'assurer une durabilité aux actions engagées.

• MLI/021

Égalité hommes / Femmes

13. Mobiliser une expertise spécialisée permanente ou ponctuelle pour la coordination, le renforcement de capacité, l'orientation et le suivi de l'égalité des sexes au sein du MLI/021. Idéalement, cette expertise pourrait assurer un mandat transversal pour les trois projets / programmes de la zone de concentration

• MLI/021

14. Assurer la production d'indicateurs désagrégés par genre au-delà des indicateurs spécifiques afin de mieux apprécier l'efficacité des actions visant à réduire les inégalités femmes / hommes.

Environnement et changement climatique

15. Petits périmètres maraîchers : prioriser les investissements sur la base de critères privilégiant les approches économiques de façon à maximiser la durabilité et l'impact des actions entreprises. Pour les sites où l'activité revêt plus un caractère social / sécurité alimentaire, limiter les investissements qui resteront faiblement valorisés.

• Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarité / Mali folkecenter / Army Medical Department of the United States / MLI/021

16. Appuyer Mali Météo à élaborer une stratégie de pérennisation du dispositif d'information et d'appui-conseil pour l'adaptation au changement climatique qui sera testée pendant la mise en œuvre : prise en charge / renouvellement du matériel – prise en charge du fonctionnement du groupe local d'assistance météorologique – test de fonctionnalité sans le groupe local d'assistance météorologique, et à en évaluer les impacts effectifs.

• Mali Météo / MLI/021

Renforcement de capacité

17. Élaborer / mettre en œuvre une stratégie opérationnelle d'intégration des différentes actions de formation et accompagnement post-formation / Conseil agricole : valorisation des outils et supports disponibles, capitalisation des bonnes pratiques dans les référentiels de formation du Fonds d'appui à la formation professionnelle et auprès des conseillers de l'Association des organisations paysannes et d'Association malienne pour la sécurité et souveraineté alimentaire, de Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarité / Mali folkecenter / Army Medical Department of the United States, des agents de l'Agence nationale pour la sécurité sanitaire des aliments ; intégration des cibles de formation des différentes convention de délégation de fonds et de maîtrise d'ouvrage, formation des conseillers des organisations paysannes / micro et petites entreprises et valorisation du réseau de paysans relais, etc.

• MLI/021 / MLI/022

¹⁵Improving Investment Climate in Mali phase 3 (IC3 2014 – 2018, USAID / World Bank), puis Environnement Propice à l'Entreprenariat de Croissance (2019 – 2022, World Bank, Danida) ; Fonds de Garantie du Secteur Privé.

Recommandations d'ordre stratégique en prévision d'une prochaine phase

18. Recentrer les appuis agricoles : ciblage de quelques filières et chaînes de valeur ajoutée à l'échelle du territoire / bassin de production avec une orientation claire aux appuis économiques orientés sur le marché intégrant l'appui aux micros, petites et moyennes entreprises agro-alimentaires.

19. Intégrer une approche de facilitation de l'accès à des mécanismes financements adaptés aux entreprises leader.

20. Évaluer la faisabilité / l'opportunité d'un appui au niveau sectoriel en complément des appuis filières avec une double finalité : (i) appui aux politiques sectorielles et à la réforme des finances publiques ; (ii) préparation / l'actualisation d'outils, référentiels, stratégies, politiques etc. visant à faciliter le suivi du secteur, l'alignement des interventions et la prise en compte de goulots d'étranglement au niveau structurel / institutionnel.

21. Dans la perspective d'une éventuelle prochaine phase, prévoir : (i) la conduite d'une analyse sectorielle identifiant les enjeux prioritaires pour le secteur (en termes techniques, institutionnel, organisationnels), cartographiant les interventions des différents partenaires techniques et financiers et envisageant différentes options d'appui sectoriel en fonction du contexte. Le bilan de l'appui budgétaire sectoriel sécurité alimentaire, nutritionnelle et agriculture durable de l'Union européenne sera prioritairement ciblé comme élément d'analyse du secteur ; (ii) la conduite d'une réflexion élargie sur la filière riz intégrant un bilan de l'appui à l'Association des riziculteurs de la plaine aménagée de San Ouest, à l'Office du Moyen Bani et à l'interprofession de la filière riz, mais également du focus du sécurité alimentaire, nutritionnelle et agriculture durable / Union européenne : évolution des enjeux macro sur la filière - analyse comparées des organisations paysannes et faïtières d'importance régionale / nationale en terme de fonctionnalité, orientation sur les marchés, services aux membres, relations avec les institutions financières - analyse des modalités et perspectives d'appui à l'interprofession riz – identification des effets leviers les plus efficaces pour le renforcement de la filière riz, etc.

- Ministère des Affaires étrangères et européennes et de la Coopération internationale / Coordination LuxDev